

**FICHE VIE SCOLAIRE
ÉLÈVES EXTERNES ET DEMI-
PENSIONNAIRES**

Les informations de cette fiche sont tacitement reconductibles pendant la
scolarité au lycée, toute modification devra être signalée par mail à la vie scolaire :
viesscolairelv@ac-clemont.fr

NOM :

Prénom : Classe :

Adresse du responsable :

Tél : Portable :
Portable élève :

RÉGIME DES SORTIES

Le règlement intérieur prévoit que les élèves sortent librement de l'établissement, s'ils
le désirent en dehors des cours et dans l'intervalle de midi. Cette autorisation s'étend
également à tous les cas de suspension de cours.

J'approuve cette disposition du règlement intérieur.
<https://tinyurl.com/YZ915kar>

Je ne souhaite pas que mon fils (ma fille) bénéficie de ce régime de sortie libre.
Dans ce cas je dois en faire expressément la demande par écrit au chef d'établissement.
L'élève demeure alors sous la responsabilité du lycée. Il devra obligatoirement se rendre
dans une salle d'étude de la vie scolaire.

Fait à le

LU et APPROUVÉ

Le ou LES RESPONSABLES LÉGAUX

L'ÉLÈVE

**FICHE VIE SCOLAIRE POUR
LES ÉLÈVES INTERNES**

**L'inscription à l'internat sera officialisée par un
courrier qui vous sera adressé à la mi-juillet. Seul ce
courrier vaut inscription.**

I - A la fin de chaque semaine, les élèves doivent se rendre dans leur famille ou chez
leur correspondant.

II - **RETOUR ÉVENTUEL AU DOMICILE LE MERCREDI** :

Veillez indiquer si :

- Votre fils (fille) restera à l'internat du lundi au vendredi
- Dans ce cas, autorisez-vous votre fils (fille) à sortir de
l'établissement le mercredi après-midi après le repas de
midi et jusqu'à 18h20 : OUI NON
- Ou s'il (si elle) regagnera votre domicile après le dernier cours du
mercredi, jusqu'au jeudi matin et ne dormira pas à l'internat

III - Le règlement de l'internat s'applique à partir de 18h20. Pendant la journée, le
règlement intérieur prévoit que les élèves sortent librement de l'établissement s'ils le
désirent en dehors des cours. Cette autorisation s'étend également à tous les cas de
suspension de cours.

J'approuve cette disposition du règlement intérieur.
<https://tinyurl.com/YZ915kar>

Je ne souhaite pas que mon fils (ma fille) bénéficie de ce régime de sortie libre.
Dans ce cas je dois en faire expressément la demande par écrit au chef d'établissement.
L'élève demeure alors sous la responsabilité du lycée. Il devra obligatoirement se rendre
dans une salle d'étude de la vie scolaire.

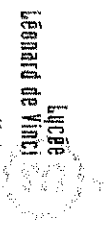
IV - J'accepte que mon enfant participe à des sorties organisées et encadrées par un
membre du personnel éducatif de l'établissement (théâtre, cinéma...) le
soir ? OUI NON

Fait à le

LU et APPROUVÉ

Le ou LES RESPONSABLES LÉGAUX

L'ÉLÈVE



FICHE AUTORISATIONS SECONDE

Vous devez prendre connaissance du règlement intérieur et de la charte internet en vous rendant sur le lien suivant : <https://vinvul.com/vz9f5kar>

Je, soussigné(e)

Responsable légal de l'élève.....

atteste avoir pris connaissance

du Règlement Intérieur

de la Charte Internet

et en accepte tous les termes sans exclusion

autorise

n'autorise pas

Tout personnel de l'établissement à filmer ou photographeur mon enfant et à publier la (les) photo(s) ou le (les) film(s) le (la) représentant.

L'autorisation de photographeur ou filmer mon enfant est valable pour toute sa scolarité au sein du lycée Léonard De Vinci sauf décision contraire signalée par mail.

Toute modification souhaitée de votre part doit se faire par mail à l'adresse : vescolaireldv@ac-clermont.fr.

Date :

Signature du (des) responsable(s) légal (légaux) :